

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



Le Canada a présidé le Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre. Aucune crise ne s'est produite pendant cette période, mais l'ambassadeur Yves Fortier a dû faire face à diverses questions complexes, le dossier namibien ayant été le plus notable.

La Namibie

■ Comment mettre en oeuvre le plan d'accession à l'indépendance en Namibie ? Voilà une question qui s'est précisée pendant juillet et août. Le 16 août, à la demande des États non alignés et du Groupe des pays africains, le Conseil s'est réuni pour discuter de la non-observance de sa résolution 435 par l'Afrique du Sud (c'est la résolution qui constitue le fondement du processus de transition à l'indépendance en Namibie).

On se plaignait particulièrement des activités de la force paramilitaire entraînée par l'Afrique du Sud et connue sous le nom de *Koevoet*; celle-ci avait été «intégrée» à la *South West Africa Police*. Des diplomates africains soutenaient que la *Koevoet* intimidait les habitants des régions rurales et risquait ainsi de compromettre la tenue d'élections libres et équitables en novembre. Le 29 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 640 qui exige le strict respect du plan de paix namibien, notamment par Pretoria, et la dissolution de toutes les forces paramilitaires, et surtout de la *Koevoet*.

Mais même avant l'adoption de la résolution 640, l'Afrique du Sud, cherchant à détourner la critique, a annoncé que la *Koevoet* serait effectivement dissoute. Dans un discours prononcé devant le Conseil, l'ambassadeur Fortier s'est dit heureux de cette déclaration, mais il s'en est pris en même temps aux forces de la *South West African People's Organization* (SWAPO) en Angola : «Le Canada pense encore que la diffusion de renseignements peu fiables sur les combattants de la SWAPO toujours présents en Angola a

favorisé l'instabilité à plusieurs reprises. La tension a diminué en Namibie septentrionale, ce dont nous nous réjouissons, mais une limpidité plus grande doit de même se manifester en Angola», a-t-il déclaré au Conseil.

En critiquant la SWAPO, le Canada cherchait à se faire valoir comme un intervenant équitable et objectif. En sa qualité d'architecte du plan pour l'accession de la Namibie à l'indépendance, le Canada s'est soucie de demeurer crédible tant aux yeux de l'Afrique du Sud qu'à ceux des combattants namubiens.

Ce ne fut pas chose facile, vu l'impatience des États africains et le comportement inégal et agressif de l'Afrique du Sud. Pendant des mois, les États africains ont réclamé des forces onusiennes plus nombreuses pour garantir la tenue d'élections équitables en Namibie. Le ressentiment s'est intensifié le 6 octobre quand le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a signalé au Conseil que la force policière namibienne, entraînée par Pretoria, avait retenu des renseignements et refusé aux représentants de l'ONU le droit de visiter les personnes détenues. Il a par ailleurs accusé la police de faire traîner les enquêtes.

Le 18 octobre, les États africains ont réclamé la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil. Ils ont accusé l'Afrique du Sud de ne pas avoir dissous la *Koevoet* et d'autres forces ethniques et commandos. Ils ont tout d'abord exigé des sanctions contre Pretoria, et l'ambassadeur Fortier a dû essayer de trouver un terrain d'entente entre les États africains et les membres (les pays occidentaux, surtout) opposés à des mesures et à des propos aussi durs. M. Fortier a déclaré qu'en sa qualité de président, il lui incombait principalement de favoriser un consensus et l'unanimité au sein du Conseil.

Si une résolution était déposée et perçue comme une critique inéquitable de l'Afrique du Sud, on craignait fondamentalement son rejet par un certain nombre de pays, ce qui aurait créé l'impression que le Conseil était divisé à un moment où, pour être le plus efficace possible, il lui fallait, pensait-on, parler

d'une seule voix impartiale, de manière à ne pas mettre en péril le processus électoral en Namibie.

Le Conseil a accepté, le 31 octobre, une résolution modérée qui exigeait le respect intégral et strict de la résolution 435 par toutes les parties intéressées, en particulier par l'Afrique du Sud; le texte réclamait aussi la dissolution totale de la *Koevoet* et de la *South West Africa Territorial Force*.

L'Amérique centrale

■ Le 11 octobre, le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport sur la création d'un Groupe d'observateurs des Nations-Unies en Amérique centrale (GONUAC). Il lui incomberait de s'assurer sur place que toute aide destinée aux forces irrégulières et aux mouvements insurrectionnels dans la région a cessé, et qu'aucun groupe ne se sert du territoire d'un État pour lancer des attaques contre d'autres États.

Le rapport découlait de l'accord d'Esquipulas signé au Guatemala en 1987 par les cinq présidents centraméricains. Cependant, le GONUAC, qui comprendra des troupes de divers pays, dont le Canada, s'est tout d'abord heurté à divers obstacles. Ainsi, on n'était pas certain que les États-Unis accorderaient immédiatement leur appui à cette initiative; en outre, le Secrétaire général a signalé que la capacité du GONUAC de remplir son mandat dépendrait dans une large mesure de la coopération obtenue des forces irrégulières et des mouvements insurrectionnels dans la région.

Le 11 août, le Conseil a été saisi d'une plainte de Panama qui soutenait qu'en menant des manoeuvres militaires, les États-Unis avaient violé la procédure établie. Washington a rétorqué que les activités militaires en question n'avaient en rien enfreint les dispositions des traités sur le canal de Panama, et que le régime du général Antonio Noriega avait, quant à lui, transgressé les traités à presque 900 reprises. Le Conseil a convenu de poursuivre les débats sur cette plainte à une date ultérieure indéterminée.

Le Moyen-Orient

■ Le 15 août, le Conseil a instamment prié toutes les parties au conflit libanais de conclure im-

médiatement un cessez-le-feu, et il a appuyé les efforts déployés par le Comité tripartite des chefs d'État arabes pour régler la crise libanaise. Les combats s'étant poursuivis au Liban, le Conseil a diffusé une déclaration semblable le 20 septembre.

Sur la question des territoires occupés par Israël, le Conseil a, le 20 août, adopté une résolution un peu plus sévère que celle qu'il avait entérinée près d'un mois auparavant. Le texte le plus récent «déplore» la déportation continue de civils palestiniens en dehors des territoires. Quatorze pays, dont le Canada, ont voté pour la résolution; les États-Unis se sont abstenus lors du vote.

Les efforts diplomatiques faits pour persuader l'Iran et l'Iraq de régler leur différend n'ont toujours pas porté fruit et le Conseil a prolongé de six mois le mandat du Groupe d'observateurs militaires en Iran-Iraq.

Autres questions à l'ordre du jour du Conseil

■ En octobre, à l'issue du processus normal de roulement, cinq nouveaux pays se sont joints au Conseil, dont Cuba, qui siège ainsi pour la première fois depuis l'arrivée de Fidel Castro au pouvoir en 1959.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie visant à faire meilleur usage de l'ONU, l'URSS a proposé d'attribuer à l'organisme un plus grand rôle dans la prévention des conflits. Le 4 octobre, le sous-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vladimir Petrovsky, a exhorté le Conseil de sécurité à intervenir plus activement pour protéger la paix. Il a proposé d'autoriser le président du Conseil à servir de médiateur entre des pays cheminant vers un affrontement, et de créer des centres de réduction des risques de guerre. Les propositions de M. Petrovsky ont été présentées au Secrétaire général, et le Conseil ne les a pas encore étudiées officiellement. □

— TREVOR ROWE